

Les 3 minutes de GENEVACCORD ADR - n°14 Juillet 2015

SWEET JUSTICE version Paris : succès d'un événement sous le haut patronage de la Garde des Sceaux et Ministre de la Justice Madame Christiane Taubira



Paris, La Comédie des Champs-Elysées, le 16.06.2015. Guy A. Bottequin et Mme la Ministre Christiane Taubira.

Médiateur assermenté par la République et Canton de Genève, formateur et orateur assidu aux conférences, assises et colloques internationaux dédiés à la médiation, Guy A. Bottequin s'est longtemps demandé comment sensibiliser le grand public à ce processus de résolution de conflits.

Ses 880 heures de formation continue en médiation lui ont donné envie d'en dévoiler concrètement tous les arcanes par l'art du théâtre : le concept SWEET JUSTICE a été lancé avec succès à Genève en octobre 2014.

Une série de représentations exceptionnelles vient d'être donnée en juin 2015 à la mythique Comédie des Champs-Elysées à Paris, accueillant plus de 1'400 spectateurs.

Guy A. Bottequin interprétait son propre rôle sur les planches aux côtés des acteurs Alain Carré, Stéphanie Leclef et Aïssa Derrouaz, de la narratrice Nina Strack, des avocats-médiateurs Me Olivier Cuperlier et Me Hedwige Caldairou et du Magistrat Danièle Ganancia.

La pièce a été suivie d'un procès virtuel en cour d'assises.

L'avocat Général, incarné alternativement par le Bâtonnier Yves Repiquet les 1 et 2 juin 2015 et Jean-Bernard Dagnaud les 15 et 16 juin, accusait la médiation de tentative d'assassinat de l'avocature et de la magistrature.

La défense était assurée par le Bâtonnier Christiane Féral-Schuhl qui a démontré l'innocence de son client, la médiation.



La pièce était placée sous le haut patronage de la Garde des Sceaux et Ministre de la Justice Madame Christiane Taubira. Guy A. Bottequin fut particulièrement honoré de sa présence à la représentation du 16 juin 2015, accompagnée de Madame Céline Roux, Conseillère droit de la famille et droit de l'environnement.

Quelques jours après, Madame la Ministre a tenu à adresser un message à Guy A. Bottequin :

« Cher Monsieur,
Merci de votre message.
Il reste encore du chemin à parcourir,
mais nos efforts conjugués ont raccourci la route.
Bien à vous. »

Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Parmi les personnalités présentes au spectacle, Guy A. Bottequin fut ravi d'accueillir le Ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire Monsieur Maurice Kouakou Bandaman, la présidente de la FSM/SDM Madame Andréa Staubli, ainsi que des bâtonniers, magistrats, avocats et journalistes venant de toute l'Europe.

L'événement a reçu le soutien moral des associations :

- françaises : le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) et l'Association Nationale des Médiateurs (ANM),
- suisses : la Fédération Suisse des associations de Médiation (FSM/SDM), la Chambre Suisse de Médiation Commerciale nationale (CSMC/SKWM) et le Groupement Pro Médiation (GPM),
- et de l'espace francophone : l'Institut de la Médiation dans l'Espace Francophone (IMEF).

L'adaptation sur scène d'une médiation à cœur ouvert a pour vocation de séduire les néophytes et de convaincre les prescripteurs potentiels de la puissance de la logique gagnant-gagnant, et que Dame Justice devienne une alternative.

Cette pièce n'a pas la prétention d'imposer un modèle unique de conduite de médiation, ni d'être une formation ou un cours, mais d'en démontrer l'intérêt pour qu'enfin l'état d'esprit s'oriente vers une justice restauratrice en Europe et dans l'espace francophone, au bénéfice de toute la profession.

Guy A. Bottequin tient à remercier toutes les personnes qui l'ont encouragé et soutenu dans cette extraordinaire aventure qu'est SWEET JUSTICE.



Paris, La Comédie des Champs-Elysées, le 16.06.2015.

De gauche à droite : Mme le Bâtonnier Christiane Féral-Schuhl, la comédienne Stéphanie Leclef, Mme la Ministre Christiane Taubira, les comédiens Aïssa Derrouaz et Alain Carré, le médiateur Jean-Bernard Dagnaud, Me Olivier Cuperlier, le médiateur Guy A. Bottequin, Me Hedwige Caladairou, le Magistrat Danièle Ganancia.

SWEET JUSTICE: la revue de presse



Lexbase Hebdo édition professions n°194 du 21 mai 2015

[Avocats] Evénement

"Sweet justice" ou comment la médiation de conflit arrive sur les planches... — Rencontre avec Guy A. Bottequin, président de GENEVACCORD A.D.R., et metteur en scène

N° Lexbase : N7531BUH

Les lundis et mardis 1, 2, 15 et 16 juin 2015 à 20h30 se jouera à la Comédie des Champs-Elysées une pièce de théâtre intitulée "Sweet justice". Son objectif : plonger le public au cœur d'une médiation de conflit pour lui en dévoiler tous les arcanes ! Dans l'Europe des 47, plus de 85 % des litiges soumis à la médiation aboutissent à la conclusion d'un accord satisfaisant pour les parties, en moins de trois mois. Cette pratique devrait gagner rapidement du terrain : sa célérité et ses coûts sont en effet sans commune mesure avec ceux de la voie judiciaire. Pourtant à l'heure actuelle, moins de 1% des dossiers vont en médiation, alors qu'en parallèle la tâche des juges s'alourdit considérablement. Ce processus de résolution de conflits peine à s'enraciner dans les esprits et dans la pratique. Spécialisée en médiation de conflits, GENEVACCORD A.D.R. met la justice restauratrice en lumière et prend l'initiative de dévoiler au grand public les dessous de la médiation, sous le Haut Patronage de la Garde des Sceaux et ministre de la Justice, Christiane Taubira, et avec le soutien des associations de médiation de France le CMAP et l'ANM et des associations de médiation Suisse FSM/SDM, CSMC/SKWM et GPM. A l'issue de la représentation, une simulation d'un procès en cours d'assises se jouera. Le Bâtonnier Maître Yves Repiquet incarnera le procureur le 1er et 2 juin en alternance avec M. Jean-Bernard Dagnaud les 15 et 16 juin. Le Bâtonnier Maître Christiane Féral-Schuhl sera face aux accusateurs et démontrera que son client, accusé de tentative d'assassinat de l'avocature et de la magistrature, est innocent. Lexbase Hebdo — édition profession a rencontré le président de GENEVACCORD A.D.R., Guy A. Bottequin, également metteur en scène de cette pièce.

Lexbase : Comment vous est venue l'idée de réaliser une pièce de théâtre sur la médiation ?

Guy A. Bottequin : En ma qualité de médiateur de conflits professionnel je me rends presque à tous les évènements de médiation dans l'espace francophone. J'entends parler de brillants conférenciers sur le thème de la médiation. Le public est enchanté et trouve l'exposé sur l'arbitrage et la conciliation excellent. Or, iamais ces deux mots n'ont été prononcés. Il était nécessaire de mettre en scène un cas de conflit pour lever le voile du mystère du processus

Lexbase : La médiation en Suisse diffère-t-elle de la médiation en droit français ?

Guy A. Bottequin : Dans les grandes lignes non, car les Directives viennent de l'Union européenne et il existe des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE.

Mais attention la Suisse n'est pas la France! En Suisse les Cantons peuvent avoir des décrets différents.

Ainsi, par exemple, dans la République et le Canton de Genève les médiateurs doivent être assermentés pour paraître sur les listes au tribunal afin d'être désignés par un juge.

Lexbase: Comment expliquer que ce processus peine à s'implanter dans la pratique?

Guy A Botteguin: Il y a deux raisons à cela. La première raison est qu'au Canada, elle se pratique dans l'enseignement, dès les classes de la maternelle. On norme pour une année et chaque année suivante des médiatrices et des médiateurs parmi les élèves à concurrence de 10 % du nombre d'élèves par classe ou par école. Ce qui est remarquable c'est que ce sont les élèves eux-mêmes qui nomment les médiateurs. La deuxième raison est qu'en en France, en Belgique, en Suisse, le tribunal est accessible pour tous. L'Etat est fiable. Donc la toute grande majorité des personnes en conflit a le réflexe de saisir les tribunaux.

Dans les pays où la justice est ou devient très chère, la médiation progresse

Lexbase : Comment un médiateur peut-il rétablir la communication entre les parties, dans le cadre du conflit

Guy A. Bottequin: Par une séance de médiation qui dure, dans ma pratique, au moins une journée entière, parfois plus. Il faut accueillir les parties, donner les règles de la médiation, écouter l'un et l'autre à tour de rôle, sans interruption, sans attaques verbales, dans une atmosphère calme et sereine. Il faut écouter les doléances et les besoins. Il est fondamental de constater l'accord sur les désaccords, d'appliquer les procédés de déblocage, de voir et d'entendre les parties en aparté. Enfin, il faut employer les applications systémiques, ouvrir le cadre, chercher les intérêts communs des parties et inciter les parties à la créativité à proposer des solutions. La présence des avocats des parties est pour moi nécessaire.

Lexbase : Comment concrètement s'organise une médiation?

Guy A. Bottequin : Cette question est tellement importante. Venez voir la pièce, vous serez surpris de voir et de comprendre ce processus de la médiation, qui va certainement être au bénéfice de tous les spectateurs et leurs proches!

Lexbase, 21 mai 2015

Chronique "Culture Matin" LCP, de Christophe Combarieu, 10 juin 2015

BFM TV, "Sweet Justice", des avocats sur les planches, 8

LCI, Culture : les coups de coeur de Christophe Combarieu, 31 mai 2015

Tous les articles et vidéos :

http://genevaccord.com/fr/genevaccord-portrait-revue-de-presse

La Sweet Justice monte sur les planches!

Les dessous d'une médiation dévoilés au théâtre avec des juristes jouant leur propre rôle, c'est ntôt, à la Comédie des Champs-Élysées!



En moyenne 87 % des médiations aboutissent à un accord !" assure Guy A. Bot teinhardt / AFP

★ □ □ A⁺ A⁻ Abonnez-vous à partir de 1€ f 98 29 8 1 in 6

Par LAURENCE NEUER

Un couple, un divorce, un amant, des histoires d'argent... Tous les ingrédients sont réunis pour former une belle intrigue marivaudesque. Avec un petit plus : la pièce, qui se donnera début juin à la Comédie des Champs-Élysées, met en scène des avocats et des magistrats qui interprètent leur propre rôle, aux côtés d'acteurs professionnels. L'objectif ? Illustrer "in vivo" le déroulement d'une médiation, cet instrument magique de résolution des litiges. C'est précisément pour lever le voile sur ce processus par nature confidentiel que le médiateur Guy A. Bottequin a pensé au théâtre

nment ce chef d'orchestre parvient-il à rétablir le dialogue entre les ex-conjoints et le directeur de la clinique où ils travaillent tous les deux ? Par quels moyens les amène-t-il à dénouer leurs points de discorde et à découvrir leurs intérêts communs ? Comment la médiation se déroule-t-elle concrètement ? Les réponses sont dans Sweet Justice, qui, forte du succès rencontré en Suisse (Genève), s'invite à Paris pour quatre représentations exceptionnelles à la Comédie des Champs-Élysées*. Le Point fr a interrogé son auteur Guy A. Bottequin.

Le Point,fr : Mettre en scène une vraie médiation, comment est né ce concept inédit ?

J'ai écrit le scénario qui est un cas réel que j'ai eu à connaître en tant que médiateur. Depuis 2007 que je pratique la médiation, je me rends compte à quel point ce procédé est efficace. En moyenne, 87 % des médiations aboutissent à un accord ! J'ai pensé que la dramaturgie était une manière originale et unique de mettre en scène la médiation afin de sensibiliser un large public. Un procédé encore trop méconnu...

En France, oui, mais pas dans tous les pays ?

En effet, moins de 1 % des dossiers vont en médiation en France. Alors que ce processus est au coeur de la culture juridique des pays anglo-saxons. Les Canadiens insufflent l'état d'esprit de la médiation aux enfants dès leur plus jeune âge. À partir de 9 ans, des médiateurs sont désignés au sein de l'école pour gérer les confits entre les professeurs et les élèves

Pourquoi avoir choisi ce nom "Sweet Justice" qui peut pour certains être associé à une justice édulcorée ?

Doux ne veut pas dire faible. L'idée est de montrer que le médiateur installe un lien entre deux personnes, sans le faire par la force mais tout en subtilité. L'objectif est de régler la parole avec des outils" qui n'ont aucun caractère contraignant. La communication est l'élément clé pour sortir du conflit. La médiation est libre et volontaire. Et, contrairement à la conciliation, la médiation a cela d'extraordinaire qu'elle ne coupe pas la poire en deux. Dans la médiation, les parties ressortent "gagnant-gagnant"

Votre pièce a déjà connu un beau succès en Suisse. Allez-vous dupliquer cette "médiation sur scène" dans d'autres domaines que celui du divorce ?

J'aimerais aborder tous les moments durs de la vie. Le domaine des relations de travail, celui de la criminalité aussi. La récidive a diminué de 30 % en Belgique depuis qu'on applique régulièrement la médiation au pénal I La grande différence entre ce procédé et le règlement d'un conflit devant la justice, c'est que, au tribunal, on tranche, on sanctionne, on punit. En médiation, les deux parties expriment à tour de rôle leurs doléances et leurs besoins. Elles ne regardent pas le passé, elles regardent surtout l'avenir, leurs intérêts communs. Elles ouvrent le cadre de leur litige à d'autres choses, et formulent elles-mêmes des propositions nouvelles. Ce sont elles qui tissent l'accord dans le désaccord, bref, elles qui trouvent LEUR solution

* Les 1er, 2, 15 et 16 juin à la Comédie des Champs-Élysées

Le Point.fr, 24 mai 2015



Renseignements et réservations : www.come diedeschampsel ysees.com Téléphone : 00 33 (0) 1 53 23 99 19

Les Annonces de la Seine, 18 mai 2015



Les VIèmes assises de la médiation judiciaire par GEMME France et la CIMJ du 1^{er} au 4 juillet 2015





Du 1^{er} au 4 juillet 2015, la section française de GEMME (Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation) et la CIMJ (Conférence Internationale de la Médiation pour la Justice) organisent les VIèmes assises de la médiation judiciaire à Nice au Centre Universitaire Méditerranéen.

Au programme de ces quatre jours d'assises et ateliers pratiques : « les nouveaux enjeux et qualité de la médiation » à l'occasion du vingtième anniversaire de la loi française sur la médiation judiciaire 1995-2015.

Quo vadis, SWEET JUSTICE?

Après Genève (2014) et Paris (2015), GENEVACCORD ADR reçoit de nombreuses sollicitations pour produire SWEET JUSTICE dans d'autres villes en France, en Europe et à l'étranger.

Une toute nouvelle version du spectacle SWEET JUSTICE pourrait être programmée pour mai 2016 dans une ville multiculturelle...

À suivre!

L'écho poétique du mois nous est suggéré par notre médiatrice consultante à Neuchâtel Raymonde Richter :

> « La parole est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui écoute.»

Montaigne, *Essais* (III, 13, 1088; De l'expérience, 1694)

Save the date! 7^{ème} congrès de la CSMC les 18 et 19 septembre 2015

C'est à Lausanne que se déroulera le 7^{ème} congrès de la CSMC.

16 professionnels de la médiation exerçant en Suisse, Belgique, Allemagne et Grande-Bretagne tiendront les rôles de conférenciers, modérateurs, et responsables d'ateliers pour mettre à l'honneur le thème : « Médiation Commerciale - Nouvelles approches et perspectives ».

Parmi les sponsors, GENEVACCORD ADR SA a souhaité soutenir cet important événement.

Le congrès est ouvert à tous, sur inscription. Un service de traduction simultanée françaisallemand/allemand-français sera organisé sur place.



II, 13, 1088; De l'experience, 1694)

Informations et inscriptions sur : www.skwm.ch